



Politique liée à l'hébergement
24^e Jamboree scout mondial

Énoncé de politique : Le 24^e Jamboree scout mondial travaillera avec les trois programmes scouts des pays hôtes, les Boy Scouts of America, Scouts Canada, et l'Asociación de Scouts de México pour fournir des renseignements sur les expériences de camps de groupe avant et après le Jamboree qui peuvent être considérées avec les pays hôtes dans la planification du voyage des contingents des organisations scoutes nationales.

En raison d'un certain nombre de considérations, incluant le respect des pratiques liées à l'initiative *Safe from Harm* et à la protection de la jeunesse, l'hébergement de scouts dans des résidences privées n'est pas et ne sera pas considéré comme une activité scout officielle ou une activité connexe du 24^e Jamboree scout mondial.

L'hébergement offert par des familles scout des États-Unis, du Mexique et du Canada à des jeunes scouts d'autres pays ou à d'autres contingents d'organisations scoutes nationales avant, pendant ou après le 24^e Jamboree scout mondial constitue une belle occasion pour tous. Toutefois, l'hébergement dans des résidences privées lorsqu'associé au Jamboree scout mondial représente des défis particuliers. Le 24^e Jamboree scout mondial et les Boy Scouts of America offre une couverture d'assurance seulement pour ses activités officielles et l'hébergement de scouts dans des résidences privées n'est pas et ne sera pas considéré comme une activité scout officielle ou une activité connexe ou associée au 24^e Jamboree scout mondial. Ainsi, toute promotion d'une occasion d'hébergement dans une résidence privée étant



reconnue comme une activité officielle du 24^e Jamboree scout mondial ou des Boys Scouts of America est interdite.

Veillez noter toutefois que des occasions d'hébergement pour des groupes peuvent être offertes par un des pays hôte.

L'hébergement dans un des camps officiels ou propriétés des BSA, de Scouts Canada ou de l'Asociación de Scouts de México peut être considérée comme une activité officielle du 24^e Jamboree scout mondial si elle est approuvée par le pays hôte et l'organisation scout nationale des participants, à moins que l'activité soit privée ou sans lien avec le scoutisme.

Indépendamment, l'Asociación de Scouts de México peut offrir des places limitées d'hébergement dans les écoles et autres installations, mais cette activité ne serait pas considérée comme une activité officielle du 24^e Jamboree scout mondial.

Si les bénévoles ou employés scouts participent à l'organisation de service l'hébergement en résidence privée, ils doivent savoir d'avance qu'ils ne participent pas à une activité scout officielle. Dans la plupart des cas, un avis de non-responsabilité approprié indiquant que l'hébergement ne constitue pas une activité scout officielle devrait être inclus dans le matériel utilisé pour faire la promotion ou l'organisation de cet hébergement.

Les directives suivantes peuvent être utiles pour ceux qui hébergeront des scouts dans des résidences privées. Les politiques suivantes ne sont pas des politiques officielles du 24^e Jamboree scout mondial ou des pays hôtes. Elles sont offertes ici à titre informelles seulement :

- Si une organisation de parrainage, un organisme détenant une charte ou un groupe scout facilite ce genre d'activité, incluant la sélection du scout participant et de la famille



d'accueil, il devrait savoir qu'il ne participe pas à une activité officielle du 24^e Jamboree scout mondial, des Boy Scouts of America, de Scouts Canada ou de l'Asociación de Scouts de México.

- Si l'hébergement a lieu avant, après ou pendant le 24^e Jamboree scout mondial, la famille d'accueil et le scout doivent comprendre que l'activité scoute officielle commence et se termine au lieu (point) de rassemblement de l'activité. L'activité n'inclut pas le temps passé dans la maison de la famille d'accueil. Une activité officielle du 24^e Jamboree scout mondial n'inclut pas le temps de transport nécessaire pour se rendre à l'évènement ou en repartir.
- Bien que les politiques liées à la protection de la jeunesse ainsi que les lignes directrices *Safe from Harm* de l'OMMS ne s'appliquent pas aux activités à l'extérieur du scoutisme, elles offrent des meilleures pratiques fiables auxquelles la famille d'accueil et le scout (ou l'organisation scoute nationale ou le contingent) devraient se référer :
 - La règle des deux personnes en tout temps devrait-elle être respectée pendant que le scout est avec la famille d'accueil ou dans la maison?
 - Une vérification des casiers judiciaires devrait-elle être effectuée pour tous les résidents de la famille d'accueil de plus de 18 ans? (Une organisation de parrainage pourrait demander une preuve de la vérification.)
 - Une évaluation a-t-elle été faite pour prendre en compte l'âge, le sexe, l'endroit pour dormir, les toilettes et les besoins personnels de chaque résident de la maison?
 - Un profil de la famille d'accueil, les détails sur l'hébergement et un horaire peuvent être utiles et rassurants.



- De quelle façon les attentes liées au comportement attendu devraient-elles être déterminées et communiquées? Un code de conduite écrit ou des règlements de la maison peuvent être utiles.
- Tous les résidents d'une maison devraient-ils effectuer une formation sur la sécurité des jeunes?
- Quels visiteurs pourraient être dans la maison pendant que le scout est là? Un adulte de la famille d'accueil devrait-il être présent?
- Devrait-on informer les voisins de la situation afin qu'il garde un œil vigilant?
- Quelles autorisations et quels renseignements médicaux pour traitement médical devraient être donnés et où seront-ils gardés?

24th WSJ Official Policy Document